

Accompagnement des entreprises relevant des métiers artistiques et culturels

L'OGACA conseille les entreprises relevant des métiers de la création dans les domaines liés à la gestion, la comptabilité et la fiscalité.

Notre accompagnement est adapté à votre structure et à vos besoins.

Sur votre demande, nous pouvons vous proposer un accompagnement sur mesure / formation (en vous aidant à établir vos documents annuels et en contrôlant votre dossier) ou, si vous le désirez, une prise en charge globale de votre gestion.

L'accompagnement/formation vous permettra de gérer au mieux votre activité et concerne l'acquisition des savoirs-faires suivants :

- l'utilisation de logiciel de comptabilité et paye (normes et fonctionnalités)
- comment tenir sa comptabilité
- l'établissement de factures et de contrats et la préparation des pièces
- l'appui à l'établissement des déclarations fiscales et sociales
- le suivi budgétaire

Ce type d'intervention est également accessible aux bénéficiaires du RSA. La formation donne droit à un crédit d'impôts et elle est accessible via le DIF (Droit Individuel à la Formation).

Accompagnement des associations

Le pôle "gestion" propose un accompagnement personnalisé des structures associatives, de façon ponctuelle ou régulière, par :

- un audit de la situation
 - une analyse du cadre juridique, fiscal et social
 - un appui technique pour vous guider dans les démarches administratives
 - un choix d'un logiciel de comptabilité (avec ou sans analytique)
 - une aide à l'élaboration de documents comptable : devis, factures, contrats
 - la mise en place de procédures pour la tenue comptable
 - une aide à la présentation des documents comptables en collaboration avec les responsables administratifs
 - la mise en place d'outils de gestion
 - un relais avec le Commissaire aux Comptes
 - une aide à l'élaboration des budgets prévisionnels
 - l'élaboration de tableaux de bord
-